



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 7681

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les inquietudes des professionnels de l'industrie textile en raison de la degradation alarmante, non seulement du textile, mais aussi de quasiment tous les secteurs d'activite de l'economie de la region Midi-Pyrenees. Les difficultes que l'industrie textile connait depuis longtemps s'accelerent ces derniers mois et de plus en plus de produits, dont le prix de vente ne represente meme pas celui de la matiere utilisee, entrent en France. Les equipements performants, les competences et l'efficacite des personnels ne suffisent plus car le marche echappe aux entreprises francaises au profit d'une concurrence deloyale europeenne ou extra-europeenne. Dans le contexte actuel, la tendance irreversible est a la delocalisation acceleree de tout l'outil industriel francais. Mais les PME, pour des raisons structurelles et humaines, ne le peuvent pas et ne le veulent pas. Le reseau PME-PMI, qui etait la richesse de nos regions rurales et de nos villes moyennes, va disparaitre a court terme si aucune mesure n'est prise. C'est pourquoi, il souhaite connaitre les mesures qui pourraient etre envisagees afin de remedier a cette situation.

Texte de la réponse

Un ensemble important de mesures a ete presente parmi lesquelles les points suivants peuvent etre mis en exergue : une action vigoureuse au plan international. Le Gouvernement a decide d'agir avec fermete sur deux plans essentiels : le fonctionnement de la Communaute et les negociations du GATT. Ainsi au niveau communautaire, la commission a ete officiellement saisie sur les nombreux dysfonctionnements que nous constatons. En effet, l'accord Multifibre doit etre scrupuleusement respecte. Dans ce cadre, a la demande du ministre, une enquete sur les plus importants lieux d'importation sera effectuee. Ses projets communautaires concernant le label Made in Europe et l'obligation de marquage d'origine des produits en provenance des pays tiers vont etre reactivés. Au niveau du GATT, le textile est desormais en bonne place dans les priorites de notre pays, comme en temoigne le memorandum francais. Il importe notamment que les marches des autres pays soient veritablement ouverts a nos produits et que la propriete industrielle soit protegee. Une action de fond au plan national. Plusieurs actions sont engagees pour permettre a ce secteur de fonctionner de maniere plus harmonieuse et plus dynamique. Ainsi le Gouvernement est decide a lutter efficacement sur toutes les formes d'illegalite ; s'agissant en particulier du travail clandestin, une circulaire du Premier ministre prevoira prochainement comment accroitre l'efficacite de la repression. Dans le domaine de la contrefaçon, un projet de loi prepare par mes services a ete depose au Parlement, dont j'espere qu'il sera vote avant la fin de l'annee. Son objectif est de renforcer la protection des marques et des dessins et modeles et aggrave la sanction pour les contrevenants. La contrefaçon sera declaree delit douanier et les etablissements exploitant la contrefaçon pourront etre fermes.

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7681

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1993, page 3883

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4647